

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Dinozé – Hadol – Jarménil – La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 25 mars 2009 à XERTIGNY

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de la convocation : 17/03/2009

Délégués titulaires présents : 31

Nadine GEROME, Miguel MARTIN, Guy DELOY, Joël MAROT, Michel THOMAS, Jean-Louis RABU, François PICOCHÉ, Philippe EYMARD, Roger COLIN, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Stéphane CANADAS, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Michel HUROT, Eric GARION, Patricia GRIMILLOT, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT, André LAPOIRIE, Pierrette GERARD, René ALEXANDRE, Francis LAVEZ.

Délégués suppléants présents : 02 (Représentants des délégués titulaires absents) :

Francis ROUSSEAU représente Marielle CUNY,
Henri LA VAULLEE représente Daniel REMY,

L'an deux mil neuf, le 25 mars à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à XERTIGNY, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Madame le Maire de XERTIGNY pour son accueil. Madame Andrée VAUTRIN ROLLOT est choisie comme secrétaire de séance.

Documents remis aux délégués :

1. Budget primitif 2009 budget principal
2. Budget primitif 2009 budget assainissement
3. Projet de convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial
4. Projet de délibération concernant le contrat de Rivière de la tête de bassin versant de la Saône
5. Note concernant le SICOVAD
6. Liste des membres des commissions de travail du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour l'ajout de d'un point à l'ordre du jour :

- L'avis du Conseil Communautaire concernant la consultation des domaines pour l'estimation d'un bien situé sur la commune de Hadol, et pouvant être envisagé comme bâtiment pour le siège de la Communauté de Communes.

L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

01. Projet de locaux communautaires

Monsieur le Président explique que suite au conseil de janvier les vendeurs du bâtiment situé rue de la Gare à Arches ont été contactés, mais l'offre n'a pas été retenue. Aussi, la recherche d'un bâtiment suit son cours. Dans cette prospection une habitation en vente sur la commune de Hadol située entre des biens communaux pourrait convenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant la consultation des services du domaine pour l'estimation du bien situé 97 rue de la Chapelle à HADOL.

02. Affectation des résultats

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats de fonctionnement, comme suit :

BUDGET GENERAL	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	127 015,10€
Résultats antérieurs reportés	125 049,78€
Résultat à affecter	252 064,88€
Solde d'exécution d'investissement	
D001 Besoin de financement	- 36 812,15€
R001 Excédent de financement	0,00€
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	- 150 860€
Recettes / excédent de financement	88 250€
Besoin de financement à couvrir	- 99 422,15€

Affectation en réserves R1068	99 423,00€
Report en fonctionnement R002	152 641,88€
Déficit reporté en D002	0,00€

BUDGET ASSAINISSEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	14 011,79€
Résultats antérieurs reportés	3 661,76€
Résultat à affecter	17 673,55€
Solde d'exécution d'investissement	
D001 Besoin de financement	- 193 557,81€
R001 Excédent de financement	0,00€
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	- 173 224,00€
Recettes / excédent de financement	311 630,00€
Besoin de financement à couvrir	- 55 151,81€

Affectation en réserves R1068	17 673,55€
Report en fonctionnement R002	0,00€
Déficit reporté en D002	0,00€

03. Taux des 4 taxes

Comme proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le bureau propose de maintenir les taux 2008.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire décide de fixer comme suit le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2009 :

- Taxe d'habitation.....**0,712 %**
- Taxe sur le foncier bâti**1,100 %**
- Taxe sur le foncier non bâti**1,640 %**
- Taxe professionnelle**0,368 %**

04. Taux de la TEOM et montant de la REOM

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- Pour les communes relevant du SICOVAD : ARCHES, ARCHETTES, DINOZE, JARMENIL, LA BAFFE, POUXEUX ET RAON AUX BOIS, reprise du taux voté par le syndicat soit 10.70%
- Pour les communes relevant du SMDV :

URIMENIL : TEOM : 14.72%

HADOL et XERTIGNY : pour la redevance, maintien des modalités de facturation utilisées préalablement par les communes.

05. Vote du budget principal

Après avoir entendu l'exposé du Président, le budget primitif 2009 – budget général est adopté à l'unanimité :

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	836 084.00€	1 479 322.00 €
Recettes	836 084.00€	1 479 322.00 €

06. Vote du budget assainissement

Après avoir entendu l'exposé du Président, le budget primitif 2009 – budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité :

BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 787 814,00 €	411 500,00 €
Recettes	1 787 814,00 €	411 500,00 €

07. Retrait du SDANC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire accepte le retrait des communes de URIMENIL et XERTIGNY.

08. PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES Modifications statutaires

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire approuve les modifications apportées par le comité syndical du 9 février 2009 aux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, soit :

- L'acceptation de l'extension du périmètre de la ComCom de la Vôge vers les Rives de la Moselle, avec l'intégration des communes de HADOL, URIMENIL et XERTIGNY ; de la ComCom du Val de Vôge, avec l'incorporation des communes de LA CHAPELLE-AUX-BOIS et le CLERJUS ; de la ComCom de la Région de Rambervillers avec l'intégration de la commune d'AUTREY
- L'adhésion de nouvelles communes isolées : BELLEFONTAINE et UZEMAIN
- Le retrait de la commune d'AUTREY à titre individuel du Syndicat

09. SCOT DES VOSGES CENTRALES Modifications statutaires

Monsieur le Président explique aux délégués que par courrier du 10 mars, Monsieur le Président du Scot des Vosges Centrales nous sollicite afin de délibérer sur les modifications statutaires apportées à la rédaction des articles 5 et 23, afin de modifier « **recensement de 1999** » en « **selon le recensement applicable** » :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nouvelle rédaction des articles 5 et 23 des statuts du syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales, telle que délibérée lors du comité syndical du 3 juillet 2008.

10. Convention de mise à disposition de personnel statutaire : Monsieur Denis VAUTHIER

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Monsieur VAUTHIER, agent technique de la commune de XERTIGNY, consacre une grande partie de son temps de travail à la gestion de la station d'épuration. C'est pourquoi il propose de mettre en place une convention de mise à disposition de cette personne au profit de la C2VRM.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec Madame le Maire de XERTIGNY, ainsi que tout document s'y rapportant.

11. Demande de subventions

Le Président rappelle la nécessité de réaliser des travaux de consolidation de la station d'épuration de XERTIGNY, à savoir le chemin de roulement du clarificateur ainsi que la partie supérieure du silo à boues qui présente d'importantes fissures. Ces travaux sont estimés à 25 621,22 € H.T.

Parallèlement, la commune d'URIMENIL souhaite réaliser une petite extension du réseau de collecte, qui concernera 4 logements et le magasin Proxy. Le montant de ces travaux est estimé à 11 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Général des Vosges pour la réalisation de ces travaux relatifs à l'assainissement.

12. Convention d'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Général des Vosges, dans le cadre de la réalisation des travaux assainissement de la tranche 2 sur la commune de HADOL.

13. Contrat de Rivière de la tête de bassin versant de la Saône

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de mise en œuvre du Contrat de rivière de la tête de bassin de la Saône (affluents de la Saône dans les Vosges, bassins versants de l'Apance et du Coney), et d'apporter, pour une période de trois ans, une contribution financière à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, animateur de la démarche en compensation partielle des frais engendrés par l'animation du Contrat de rivière à hauteur de 2 039,00 € HT pour l'année 2009, et de 1 427,00 € HT par année, pour les années suivantes.

14. Informations diverses

SICOVAD : Un compte rendu du dernier comité syndical est remis aux délégués.

SMIC : Madame ARNOULD fait un compte rendu de la présentation du projet ACTES qui concerne la dématérialisation des actes administratifs. Monsieur le Président souhaite que la Communauté de Communes reste à l'écoute de ce programme pour avancer dans ce domaine en amont des communes adhérentes.

SIA : Monsieur PICOCHÉ indique que dans le cadre de la semaine du développement durable, une visite de la station d'épuration est organisée le 3 avril prochain.

SMVD : Madame MARCOT explique aux délégués que le syndicat a mis en place une opération en faveur du compostage. L'inauguration du point compost se déroulera le 4 avril.

SCOT : Lors du comité syndical du 6 mars dernier, le budget a été adopté, portant la contribution des collectivités à 1€ par habitant.

Réunions à venir :

- En raison de l'indisponibilité de Mme Rauscent du pays, la réunion du 1^{er} avril « projet de territoire » est reportée au 8 avril, en lieu et place du bureau.
- 9 avril : Commission logement en présence du technicien de l'ANAH
- 28 avril : démarrage officiel des travaux sur le Ruisseau d'Argent
- 29 avril : Prochain conseil Communautaire à POUXEUX

Monsieur EYMARD rappelle l'urgence de trouver des locaux sur la commune d'Arches, afin d'y installer le relais de services publics. Compte tenu des impératifs liés aux accords de subvention, une solution devra être trouvée pour la fin du mois d'avril, même s'il s'agit de locaux temporaires.

La commission communication prépare actuellement le fascicule à destination des habitants du territoire.

La séance est levée à 23h00.

La Secrétaire
Andrée VAUTRIN ROLLOT

Le Président
Philippe EYMARD